

Préfiguration de PLEAC/ Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture

Comité technique, Mardi 26 avril 2016, 17h/19h45, CCPR, salle 2

Compte-rendu

Réf.: SR/PDH/2016/22

Présents

Marcelline ALLAIX, service enfance Salaise-sur-Sanne
Delphine BELLIER-DUBOISIERE, Chargée de mission Valorisation touristique des patrimoines Pays roussillonnais Tourisme CCPR
Philippe BRIOT, Directeur EPCC/TEC
Laurent CALATRABA, Principal Collège F. Mistral
Pascale DANON-HAMELIN, Chargée de mission culture CCPR
Pierre DAVID, Directeur résidence Moly-Sabata
Aurélien DEBAYLE, Directeur du cinéma Rex
Evelyne DOUZET-LEFEBVRE, Directrice du Conservatoire du pays roussillonnais
Jean-Luc GAILLIARD, Chef du service développement culture Département de l'Isère
Annie GENTIL, Directrice médiathèque E. Triolet Salaise-sur-Sanne
Yannick LE NAOUR, Professeur relais
Camille MAILLARD, Principal adjointe collège F. Mistral
Cécile MIGLIETTI, Chargée de développement CAF 38
Florence PROGENT, Directrice de la Médiathèque du pays roussillonnais
Virginie RETORNAZ, Administratrice résidence Moly-Sabata
Séverine SABLIERE, médiatrice EPCC/TEC
Béatrice THOMAS, Directrice centre social du roussillonnais
Lucie TRIBOULOY, référente culture Lycée de l'Edit (représente Le Proviseur)

Excusés :

Alain BENAVENTE, Principal Collège J. Ferrat
Jacqueline BROLL, conseillère action culturelle DRAC Rhône-Alpes
Gilo FARAONE, Proviseur Cité scolaire de l'Edit
Céline GAPENNE, Adjointe de la DSDEN, Conseillère arts et culture
Sabine GELY, chargée de mission culture et patrimoine Département de l'Isère à Vienne
Sandra LEON, Service enfance, jeunesse, social et politique de la ville
Isabelle NICOLADZE, Chargée de mission Délégation Académique aux Arts et à la Culture
Damien PELLAT, Directeur centre social Au fil de Lambre
Hanna STIER, Chargée de mission éducation artistique Département de l'Isère

Ordre du jour :

- L'évaluation des actions 2015/2016
- Les projets artistiques et culturels 2016/2017 (résidences, politique de la ville...)
- La formation 2016/2017
- L'appel à projets territorial 2016/2017

Introduction

Pascale DANON-HAMELIN remercie les participants, annonce les personnes excusées et rappelle l'ordre du jour. Elle indique que ce comité technique s'inscrit dans la préfiguration d'un conventionnement de PLEAC-Plan Local d'Education aux arts et à la Culture, entre l'Etat, la Région, le Département et la CCPR dont le comité de pilotage qui s'est déroulé le 31 mars dernier a fixé ses objectifs, sa définition d'un projet d'éducation artistique de territoire, les expertises culturelles du territoire et les instances de son fonctionnement :

Des objectifs

L'accès à la culture est une compétence partagée par les partenaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Dans une volonté commune, les partenaires du Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture se fixent les objectifs suivants :

- Réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture,
- Permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre avec les artistes et par la familiarisation avec les lieux culturels,
- Diversifier l'offre à toutes les formes de l'art et de la culture,
- Développer l'esprit critique des enfants et des jeunes par la rencontre, l'échange et la découverte des œuvres,
- Mettre en place des actions d'éducation aux arts et à la culture en mutualisant l'offre des établissements culturels professionnels du territoire,
- Renforcer les partenariats entre les structures culturelles et les projets des établissements scolaires et des structures du hors-temps scolaire,
- Entretenir l'esprit d'ouverture et de complémentarité des compétences,
- Harmoniser l'équité territoriale sur tout le territoire,
- Mobiliser les acteurs éducatifs, artistiques et culturels à l'organisation d'actions de formation.

Un projet d'éducation artistique et culturelle

Un projet d'éducation artistique et culturelle qui relève du PLEAC est construit par un établissement éducatif du territoire avec un partenaire culturel du territoire. Il fait intervenir un ou plusieurs artistes. Il est soumis aux conditions suivantes : rédaction concertée du projet, rédaction du budget détaillé et du plan de financement, choix des artistes inscrits dans une démarche de création, inscription dans le cadre des dispositifs existants ou à venir, choix du porteur de projet, étude du comité technique.

Des expertises culturelles

Une priorité aux ressources culturelles du territoire. Les établissements culturels du territoire sont des lieux de ressources et d'expertises :

- Travail Et Culture : spectacle vivant
- Médiathèque du pays roussillonnais : lecture publique
- Conservatoire du pays roussillonnais : musique et danse
- Pays roussillonnais Tourisme : patrimoine
- Médiathèque Elsa Triolet : lecture publique
- Résidence d'artistes Moly-Sabata : art contemporain
- Cinéma le Rex : cinéma

Une coordination

1- Le comité de pilotage

Il est en charge du respect de la convention et assure le suivi et l'évaluation du dispositif. Il veille à la qualité artistique et pédagogique des projets. Il décide des orientations, de l'évaluation, du respect des objectifs et se préoccupe des moyens mis en œuvre. Sa composition :

- Le Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,
- La Vice-Présidente chargée de la Culture de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,
- La Vice-Présidente chargée de la Politique de la Ville de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
- Le Recteur d'Académie ou son représentant,
- La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant,
- Le Directeur de la Délégation Académique à l'Action Culturelle,
- Le Directeur de la cohésion sociale ou son représentant,
- L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale ou représentant,
- Le Président de la Région Rhône-Alpes ou son représentant,
- Le Président du Département de l'Isère ou son représentant,
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère ou son représentant,
- Le représentant des Principaux de collège,
- Le représentant des Proviseurs de lycée,
- Les responsables de : Travail Et Culture, Médiathèque du pays roussillonnais, Conservatoire du pays roussillonnais, Pays roussillonnais Tourisme, Médiathèque E. Triolet de Salaise-Sur-Sanne, Résidence d'artistes Moly-Sabata, Cinéma le Rex,
- La chargée de mission culture de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Le comité de pilotage pourrait se réunir 2 fois par an, en Mai et Novembre.

2- Le comité technique

Sa mission est l'analyse de l'activité administrative, technique, artistique et culturelle. Il veille à la concertation entre les partenaires. Il a en charge l'élaboration, la cohérence et la mise en œuvre des projets et des actions de formation. Il prépare le programme annuel présenté et discuté au comité de pilotage pour une mise en œuvre au cours de la saison suivante et produit le bilan. Il proposera des outils d'évaluation fondés sur les objectifs. Sa composition :

- Le représentant des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Le représentant de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- Le représentant du Directeur de la Délégation Académique à l'Action Culturelle,
- Le représentant de la Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Isère,
- Le représentant de l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale,
- Le représentant des services de la Région Rhône-Alpes,
- Le représentant des services du Département de l'Isère,
- Le représentant de la Caisse d'Allocations familiales de l'Isère,
- Le représentant des Principaux de collège,
- Le représentant des Proviseurs de lycée,
- Le conseiller pédagogique en éducation artistique,
- Le professeur relais,
- Les représentants des structures sociales et éducatives du territoire,
- Le responsable ou son représentant de : Travail Et Culture, Médiathèque du pays roussillonnais, Conservatoire du pays roussillonnais, Pays roussillonnais Tourisme, Médiathèque E. Triolet de Salaise-Sur-Sanne, Résidence d'artistes Moly-Sabata, Cinéma le Rex,
- La chargée de mission culture de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

Le comité technique pourrait se réunir au moins 2 fois par an, en Mars et Septembre.

Pascale DANON-HAMELIN indique que les partenaires nous encouragent à conventionner et que la Région Auvergne/Rhône-Alpes n'a pas encore donné son avis sur ce projet. Elle précise que le calendrier de fonctionnement du PLEAC suivant a été proposé : un Comité technique, en mars et septembre et un Comité de Pilotage, en mai et novembre.

Elle indique que le comité technique aura besoin d'un représentant des principaux de collège et d'un représentant des proviseurs de lycée, définit dans le cadre des réunions de bassin, et d'un représentant pour le hors temps scolaire (centre sociaux, centres de loisirs, service enfance-jeunesse...).

Elle rappelle que la DRAC nous engage à inventer ce PLEAC par "l'entrée territoriale" pour mettre en place une harmonisation des pratiques sur le territoire. Elle compare la construction du futur réseau de PLEAC au réseau naissant des bibliothèques du territoire, dans lequel les synergies vont pouvoir se fédérer et les informations s'échanger.

Philippe BRIOT demande 3 rectifications à propos de ses interventions dans le compte-rendu du comité de pilotage du 31 mars 2016 :

- Page 5 : c'est l'association "les amis de TEC" qui a mis en place une plateforme sur le site de financement participatif Ulule pour être soutenu sur des projets à caractère social.
- Page 7 : c'est le centre social du pays roussillonnais qui porte le projet avec le collège de l'Edit sur les cultures urbaines, et c'est Hassan Merzouki et Medhi Amisch qui interviennent.
- Page 9 : ce sont ses conventionnements qui obligent l'EPCC /TEC à développer des partenariats avec d'autres territoires que celui de la CCPR et à en assumer les coûts de fonctionnement.

Philippe BRIOT indique que l'EPCC/TEC exerce une expertise en spectacle vivant ET aussi en art contemporain dans la mesure où la structure a une action en termes de diffusion, de création et d'éducation artistique et culturelle. Il doit être en cohérence avec les élus de l'EPCC/TEC. Il cite un autre exemple : le PLEAC reconnaît l'expertise de cinéma au Cinéma le Rex alors que l'EPCC/TEC porte l'action départementale "Petit Cinéma de Classes". L'expertise de l'EPCC/TEC ne se limite pas aux champs artistiques mais œuvre aussi sur le terrain plus large de l'action culturelle et c'est la raison pour laquelle il tient à organiser "Petit Cinéma de Classes", dans le cadre d'une action entre art contemporain et images. Mais est-ce bien à l'EPCC/TEC de le porter ?

Jean-Luc GAILLIARD répond que chacun définit son domaine d'intervention, que le PLEAC travaille pour la cohérence et la coordination entre les partenaires, pour qu'il y ait aussi des projets communs. Il invite à identifier ce qui relève de la création, de la diffusion et de l'éducation artistique et culturelle.

Pascale DANON-HAMELIN répond que l'EPCC/TEC a défini le champ de son intervention artistique que les financeurs soutiennent et que le comité de pilotage a validé son expertise en spectacle vivant. Elle rappelle que le PLEAC doit être précis pour les partenaires et aussi qu'il soutient des expertises qui sont elles-mêmes les garantes de projets exigeants animés par des artistes dont la qualité artistique est reconnue.

Pierre DAVID répond que chaque structure doit trouver sa spécificité et cite l'art contemporain qui est le champ d'intervention pour lequel de Moly-Sabata a acquis une expertise et est reconnu, plus que pour la médiation et l'action culturelle.

Yannick LE NAOUR demande de la lisibilité sur les dispositifs, les expertises, les porteurs de projets afin que les enseignants identifient exactement le partenaire avec lequel ils s'engagent.

Béatrice THOMAS demande comment vont se construire les projets dans le PLEAC, si le passage est obligatoire et qui va valider les projets.

Pascale DANON-HAMELIN répond qu'un projet d'éducation artistique et culturelle qui relève du PLEAC est construit entre un établissement éducatif et une structure culturelle, avec une intervention d'artiste. Elle ajoute que chaque structure culturelle se charge de trouver les financements de son projet et que la demande d'aide à la DRAC est coordonnée et présentée par le PLEAC, en octobre.

Yannick LE NAOUR demande si l'aide de la DRAC, qui actuellement reconnaît 4 dispositifs à l'EPCC/TEC, va continuer à les financer à la même hauteur, si d'autres actions sont rajoutées. Il demande si la DRAC ne soutient que l'EPCC/TEC.

Florence PROGENT précise que la DRAC soutient aussi la résidence d'auteur de la médiathèque du pays roussillonnais.

Pascale DANON-HAMELIN indique que seule la DRAC peut répondre. Elle témoigne que la DRAC soutient financièrement les actions portées hors du champ artistique de l'EPCC/TEC, en particulier sur la lecture publique depuis le parcours expérimental en 2014.

Jean-Luc GAILLIARD répond que si les projets sont inscrits dans le cadre de ce PLEAC, ils bénéficieront d'une meilleure visibilité au regard des partenaires publics. Il ajoute que ce travail de partenariat et de réseau en construction est intéressant et innovant, qu'il crée de la coordination entre les acteurs et facilite le repérage. Il précise que cette "entrée territoriale" va créer de la cohérence et sera à terme l'entrée unique.

Philippe BRIOT indique que l'EPCC /TEC est hybride, qu'il "ne peut être mis dans une case", que sa singularité se définit par le sens du projet, son accessibilité et son exigence.

1- L'évaluation des actions 2015/2016

Pascale DANON-HAMELIN propose que le PLEAC aborde deux sujets fédérateurs :

- Le calendrier de restitution des actions 2016
- La fiche d'évaluation des actions 2016

Le calendrier des présentations, valorisations, restitutions, expositions... qui marquent la fin des actions d'éducation artistique se déroulent, le plus souvent, entre mai et juin. Elle propose que ce calendrier soit accessible aux membres du PLEAC et aux élus, en figurant au compte-rendu du comité technique. Elle fait circuler un tableau à compléter afin d'indiquer les dates, horaires, lieu, structure référente et les contacts.

Présentation	Date/horaire	Lieu	Structure référente
Exposition travaux d'enfants Résidence I. Simler	12 au 25 mai Vernissage 13 Mai à 17h00	CCPR	Médiathèque Pays roussillonnais 04 74 86 20 26
Petit cinéma de classes	Jeudi 23 juin matin vendredi 24 juin matin	Cinéma le Rex	EPCC/TEC 04 74 29 45 26
Rencontres de Classes qui dansent	Mercredi 25 mai matin Vendredi 27 mai après-midi	Salle Aragon	EPCC/TEC 04 74 29 45 26
Rencontres de Classes qui jouent	Vendredi 27 mai	Salle Aragon	EPCC/TEC 04 74 29 45 26
Exposition POOP	13 au 19 juin	Les Roches-de-Condrieu	EPCC/TEC 04 74 29 45 26
Nouvel ancrage Stracho "Une usine et des hommes"	Samedi 4 juin 20h30	Foyer L. Bouvier	EPCC/TEC 04 74 29 45 26
Film muet EHPAD/SMAEL	Septembre, sous réserve	Cinéma le Rex, sous réserve	EPCC/TEC - SMAEL
Slam/Des fourmis dans les mains	18 juin, sous réserve	St-Maurice, sous réserve	EPCC/TEC – collège F. Mistral
Conte/Devèze-SMAEL	15 avril	Fête du SMAEL	EPCC/TEC - SMAEL
Option théâtre du lycée	2 juin 20h	Sémaphore	Emmanuelle Bochet

Evelyne DOUZET-LEFEBVRE précise que ce calendrier reste dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, qu'il n'y a pas lieu de préciser les présentations qui relèvent de l'enseignement du Conservatoire.

Séverine SABLIERE précise que certains rendez-vous ne sont pas ouverts au public.

La réactualisation de la fiche d'évaluation des actions, mise en place collectivement dans le cadre du parcours expérimental. Elle précise qu'en CCPR, cette fiche a déjà évolué depuis 2014 et qu'il est désormais nécessaire d'en faire une version territoriale, commune à tous les partenaires culturels et éducatifs du territoire. Elle souhaite que la fiche d'évaluation puisse à terme, être téléchargeable sur le site de la CCPR (et des structures culturelles ?) au sein d'une boîte à outils PLEAC comprenant aussi le futur "Appel à projets territorial" et autres documents à venir... Elle propose de réunir un groupe de travail, dès maintenant, pour une mise en place en mai, juin 2016.

Philippe BRIOT indique que cette fiche d'évaluation a évolué, qu'il souhaite une méthodologie pour les différents partenaires et que cette fiche d'évaluation puisse se mettre en place fin 2016 voire en 2017, en lien avec l'Appel à projets. Il précise que pour faire évoluer un système déjà en place, il faut prévoir un planning de travail.

Virginie RETORNAZ indique qu'une structure culturelle qui, comme Moly-Sabata, souhaite développer un projet dans le cadre du PLEAC a besoin de méthodologie. Les outils d'Appel à projets et d'évaluation permettront de s'approprier la démarche.

Evelyne DOUZET-LEFEBVRE précise que les structures culturelles disposent déjà de grilles d'évaluation. Elle demande si les projets 2016/2017 seront déjà inscrits dans le PLEAC.

Yannick LE NAOUR demande que dans le cadre du PLEAC les documents soient communs mais il doute d'une mise en place dès mai, juin 2016 car les enseignants doivent identifier les interlocuteurs et la méthode. Ça pose aussi la question de la communication de l'offre des projets par les structures culturelles.

Pascale DANON-HAMELIN est favorable à un groupe de travail qui concevrait deux outils territoriaux : l'appel à projet et la fiche d'évaluation. Elle propose également que la structuration du PLEAC permette d'organiser un comité des financeurs, dès le mois de juillet ou septembre.

Philippe BRIOT répond que les projets se construisent toute l'année et que les budgets se font très en amont des saisons et qu'en conséquence ce comité des financeurs arriverait trop tard.

Mme MAILLARD remarque qu'il y a des expertises dans d'autres domaines que ceux de l'EPCC /TEC et demande qui va exercer la communication de l'offre des autres projets, c'est-à-dire la médiation entre les structures culturelles et les établissements éducatifs, dans le cadre du PLEAC.

Yannick LE NAOUR apporte son témoignage de professeur relais rattaché à l'EPCC /TEC qui est aussi sollicité pour accompagner le projet d'éducation artistique et culturelle de Moly-Sabata alors qu'il n'est pas professeur relais du PLEAC. Il ajoute qu'il n'aura pas le temps de prendre en charge la communication de l'offre de tous les projets. Il indique que la DAAC-Délégation Académique aux Arts et à la Culture- va mener une réflexion à ce propos, au niveau du Rectorat. Il ajoute que les arbitrages qui ont lieu à l'EPCC /TEC pour sélectionner les projets se font selon deux critères : le nombre de participants et l'équité territoriale.

Philippe BRIOT demande si cette mission de professeur relais va évoluer.

Pierre DAVID ajoute que Moly-Sabata prendra en charge la médiation de son projet d'éducation artistique et culturelle en cours de construction, à sa mesure, mais souhaite savoir si le PLEAC prendra en charge la diffusion de l'offre.

Laurent CALATRABA souhaite que le PLEAC centralise l'offre et fasse la communication.

Virginie RETORNAZ attend que le PLEAC accompagne la médiation des porteurs de projets en direction du milieu scolaire.

Le groupe de travail est constitué de : Yannick LE NAOUR, Séverine SABLIERE, Virginie RETORNAZ, Pascale DANON-HAMELIN, auquel il faudra rajouter une conseillère pédagogique et un représentant du hors-temps scolaire. Il se réunira **MERCREDI 4 MAI à 9h30, à la CCPR**. Ordre du jour : Appel à projets territorial 2016/2017 et fiche d'évaluation 2015/2016.

2- Les projets artistiques et culturels 2016/2017 (résidences, politique de la ville...)

Pascale DANON-HAMELIN propose que la fin de la réunion soit consacrée à un tour de table de présentation des grandes lignes des projets d'éducation artistique et culturelle 2016/2017 : dispositifs existants, résidences, résidence départementale ?, politique de la ville, ...

Philippe BRIOT indique que les contrats de développement de la Région seraient supprimés.

Jean-Luc GAILLIARD rappelle que le pass'citoyen du département, avec des actions refondues, remplace les Contrats Educatifs Isérois. Il informe que les collèges privés relèvent désormais des mêmes dispositifs et que la date limite de dépôt, pour les collèges, initialement en mars les années précédentes, serait repoussée à début juin (date à venir).

Laurent CALATRABA indique que ce report est difficile à gérer pour les collèges qui n'ont pas connaissance du contenu du nouveau contrat.

Les projets

1/ Delphine BELLIER-DUBOISIERE informe que "le Pays Roussillonnais Tourisme" prépare un projet d'éducation artistique et culturelle pour 2017/2018, à partir de l'œuvre de deux artistes présents sur deux sites patrimoniaux du territoire afin de confronter les démarches artistiques : M. Der Markarian et Claude Rutault. Elle souhaite inscrire ce projet dans le cadre du PLEAC au titre d'une nouvelle contribution.

2/ Virginie RETORNAZ présente un projet d'éducation artistique et culturelle pour 2016/2017 qui va s'appuyer sur l'exposition du Musée des Beaux-arts de Valence consacrée à la potière Anne Dangar. Ce projet veut faire le lien avec la tradition de Moly-Sabata, à partir d'un duo d'artistes : un potier et un peintre, sur la pratique du modelage et du décor de la céramique. Les deux artistes bénéficieront d'une résidence-mission avec une production qui sera présentée, en juin, avec les productions des enfants. Ce projet comprendra la visite de l'exposition à Valence mais il reste à définir avec les partenaires de l'éducation nationale ainsi que les budgets de résidence et de productions.

A la demande de Séverine SABLIERE et de Philippe BRIOT, Virginie RETORNAZ précise que ce projet est conçu indépendamment de l'action de POOP et qu'il sera porté par Moly-Sabata.

Yannick LE NAOUR demande comment seront financés et présentés les projets complémentaires portés par d'autres structures culturelles.

3/ Pour le cinéma le Rex, Aurélien DEBAYLE informe qu'il commence à dessiner les contours d'un projet d'éducation artistique et culturelle pour 2016/2017, en direction des collégiens et lycéens, sur la fabrication d'un film comprenant l'étude des effets spéciaux et différentes techniques de court-métrage, avec le soutien de l'ACRIRA pour le matériel pédagogique et l'intervention d'un réalisateur. Il précise que le projet comprendra 3 projections de réalisateurs différents, au cinéma.

A Séverine SABLIERE et Philippe BRIOT qui l'interrogent sur le lien avec "Petit Cinéma de Classes", Aurélien DEBAYLE précise que ce projet vise un autre public que "Petit Cinéma de Classes" porté par l'EPCC/TEC. Il cherche à développer un projet nouveau et différent. "Petit Cinéma de Classes" est une action importante et le projet du Rex ne lui fera pas de concurrence.

Philippe BRIOT ajoute qu'il raisonne en gestionnaire de l'EPCC/TEC dont les moyens l'obligent à se recentrer sur ses missions et qu'en conséquence, il pourrait passer le relais, sans faire de rupture. Il évoque un échange qu'il a eu à ce sujet avec la conseillère pédagogique et indique que cette réflexion est présente mais qu'une décision se prend toujours en concertation avec les autres partenaires.

4/ Evelyne DOUZET-LEFEBVRE informe que la contribution du Conservatoire aux projets d'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans le cadre de la résidence que l'EPCC/TEC met en place, en 2016/2017, avec la compagnie Rêve de singe, sur la danse et la verticalité. Elle précise que le conservatoire participera à la formation liée à cette résidence. Elle ajoute qu'au titre de l'enseignement, le Conservatoire produit et diffuse : un conte musical, début septembre 2016, un orchestre déambulatoire et la biennale de danse, en 2017.

5/ Florence PROGENT informe qu'au titre de l'éducation artistique et culturelle, la médiathèque du pays roussillonnais prépare une 4^{ème} résidence d'auteur-illustrateur, sur le même format que les précédentes, en direction de 9 classes, centres de loisirs, bibliothèques du territoire accompagnée d'une formation à l'attention des enseignants, bibliothécaires et animateurs. Le projet sera prêt en juin pour le porter à la connaissance des établissements scolaires, dans le cadre de la réunion des directeurs organisée par l'IEN. A priori, le projet ne sera pas prêt assez tôt pour les collègues. Elle ajoute que la médiathèque développe des actions culturelles toute l'année : spectacle, conte, projection, jeux vidéo, concerts, expositions...

Laurent CALATRABA indique que des projets pourraient encore se décider au collège, jusqu'en septembre mais qu'il a encore des incertitudes sur les aides aux projets du département.

6/ Annie GENTIL informe que la médiathèque de Salaise-sur-Sanne n'envisage pas de résidence d'artiste en 2016/2017 mais peut-être en 2017/2018, en lien avec le festival de blues (30 ans). Elle précise l'importance de ce festival sur lequel le projet de résidence pourrait se recentrer, dans le cadre de la commission culturelle municipale, avec un auteur de BD (sous réserve). Elle ajoute qu'au titre de l'action culturelle, la médiathèque a les projets suivants : sur la guerre de 14/18 et le thème du soldat inconnu, avec le photographe Stéphane Brouchoux et le poète Lionel Fenoy mais aussi un projet avec l'historien Jean-Yves Le Naour pour les lycéens.

7/ Séverine SABLIERE informe qu'au titre de l'éducation artistique et culturelle, l'EPCC/TEC poursuit les 4 dispositifs connus : rencontres de classes qui dansent, rencontres de classes qui jouent, Partage d'œuvres et œuvres en partage et Petit Cinéma de classes. Elle ajoute que le projet de culture urbaine avec le centre social du pays roussillonnais, le SMAEL et le collège de l'édit se poursuivra en 2016/2017 pour les 13/17 ans, avec des ateliers de : hip-hop, slam, danse contemporaine, animés par Hassan Merzouki, slameur et musicien et Medhi Amisch, chorégraphe. Ce projet est financé en 2016, dans le cadre de la politique de la ville, pour les actions menées pendant les vacances scolaires.

Béatrice THOMAS ajoute que le centre social du pays roussillonnais poursuivra ce projet entre janvier et juin 2017 et qu'il sera déposé dans le prochain Appel à projets de la Politique de la ville, fin 2016.

Philippe BRIOT ajoute la présentation de 4 projets avec 4 compagnies qui comprendront 3 axes : création, diffusion et éducation artistique et culturelle :

- Avec la compagnie *Rêve de singe* et la création du spectacle "Auprès de mon arbre" : 2 semaines au foyer L. Bouvier de Salaise, en septembre et au festival Jeune public. La compagnie va intervenir au collège, à l'école maternelle et avec l'association Libre en tête,
- Avec la compagnie *Chtriki* et le nouveau spectacle jeune public, en scolaire au festival de chanson française,
- Avec la compagnie *Opéra théâtre* d'André Fornier et la création du spectacle "Cœur de tigre",
- Avec la compagnie *L'autre main* et la création du spectacle sur la culture japonaise "Ningyo" : danse Buto, théâtre d'objets, théâtre d'ombres, marionnettes, papiers découpés ainsi qu'un solo de danse sur Fukushima, en lien avec la compagnie Pascoli.

3- La formation 2016/2017

Ce point n'est pas abordé dans ce comité technique

Pascale DANON-HAMELIN indique que les partenaires publics préparent la convention de PLEAC pour arriver à sa signature. Elle remercie les participants et clôt la séance.

Les membres du comité technique PLEAC

L'Etat :

- Jacqueline BROLL, Directrice du pôle action culturelle et territoriale/Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes
- Céline GAPENNE, Conseillère arts et culture/Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Isabelle NICOLADZE, Adjointe au Délégué Académique à l'Action Culturelle
- Alexis CHARRE, Inspecteur de l'Education Nationale/Vienne 2
- Carine ZACHE, Conseillère pédagogique arts visuels
- Yannick LENAOUR, Professeur relais
- Florence MICHELLAND, Conseillère éducation populaire et jeunesse/Direction départementale de la cohésion sociale de l'Isère
- Céline MIGLIETTI, Chargée de développement/Caisse d'Allocations familiales Isère

La Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Lionel CHALAYE, Responsable du service médiation et nouveaux publics
- Perrine CONTREAU, Chargée de projets Syndicat Mixte Rhône PLURIEL

Le Département de l'Isère :

- Jean-Luc GAILLIARD, Chef du service développement culturel et coopération
- Hanna STIER, chargée de mission éducation artistique et culturelle
- Sabine GELY, Chargée de mission culture et patrimoine, à Vienne

Les structures culturelles :

- Philippe BRIOT, Directeur de l'EPCC/TEC Travail et Culture
- Aurélien DEBAYLE, Directeur du cinéma le Rex
- Pierre DAVID, Directeur de la résidence d'artistes Moly-Sabata
- Annie GENTIL, Directrice de la médiathèque de Salaise-sur-Sanne
- Evelyne DOUZET-LEFEBVRE, Directrice du conservatoire communautaire
- Florence PROGENT, Directrice de la médiathèque communautaire
- Cyrille PY, Responsable Tourisme et patrimoine communautaire

Les proviseurs de lycées :

- M. FARAONE, Proviseur cité scolaire de l'Edit
- M. MARCELLIN, Proviseur adjoint lycée professionnel de l'Edit
- Mme ROUSSELOT, Proviseur adjoint lycée général de l'Edit
- M. COUPREAU, Proviseur centre scolaire J. D'Arc
- M. le Directeur, Lycée professionnel F. Verguin
- Mme SASSOLAS, IME les magnolias

Les principaux de collèges :

- M. CALATRABA, Principal au collège F. Mistral
- M. BENAVENTE, Principal au collège J. Ferrat
- Mme FAIVRE, Principal adjointe au collège de l'Edit

Les structures sociales et de loisirs :

- Mme THOMAS, Directrice du centre social du roussillonnais
- Mme TOUREL, Directrice de Pass-r'ailes
- Mme HERCULE-DINOIR, Chef de service SMAEL
- M. FELISI, Directeur centre social les 4 vents
- M. PELLAT, Directeur centre social Au Fil de l'ambre
- Mme MOLINA, Responsable service Enfance-Jeunesse Saint-Maurice-l'Exil
- Mme ALLAIX, Service Enfance de Salaise-sur-Sanne
- M. CUBIZOLLES, Service jeunesse de Salaise-sur-Sanne
- M. Centre de loisirs de Saint-Clair-du-Rhône

La CCPR coordination :

- Pascale DANON-HAMELIN, Chargée de mission culture communautaire